



Litige sur location de maison.

Par **Christophe**, le **16/07/2010 à 18:33**

Bonjour,rrnrnJe viens vers vous pour eventuellement que vous m'aidiez sur le litige suivant:rrnrnJ'ai loue une maison avec des prestations comprises au bail (piscine, boite a lettres, place de parking, éclairage des communs...etc...) et lorsque je suis rentre tous n'etait pas termine et l'agence aui me loue le bien m'a dit que sous 1 mois tous serait rentre dans l'ordre.rrnrnAu bout de 3 mois, je ne recois pas de courrier car pas de boite a lettres, pas d'eclairqge, pas de piscine...etc, j'ai donc refuse de payer mon loyer a la hauteur prevue par le bail et pris comme reference le prix d'un loyer de bien similaire sans les prestations et paye a l'agence ce loyer pondere.rrnrnComment dois je faire pour faire constater ces vices de formes et eventuellement porter l'affaire en justice, qui est responsable pour la fin des travaux non effectues le promoteur? ou l'agent immobilier qui finalement loue un bien non fini?rrnrnMerci de votre aide.

Par **fabienne034**, le **16/07/2010 à 19:59**

VOUS FAITES UNE LRAR à l'agencernrnpour décrire tous les désordresrrnrnpuis vous saisissez le tribunal d'instance ou le juge de proximité pour trouble à l'usage en bon père de famillernrnpour tout savoir sur le bail d'habitationrrnrn<http://www.fbIs.net/contratlocationvide.htm>rrnrnpour tout savoir sur le tribunal d'instance rrnrn<http://www.fbIs.net/TINFO.htm>

Par **Christophe**, le **16/07/2010 à 20:51**

Merci beaucoup de votre aide.